



COMPTE RENDU DE LA CAPC DES IEF du 10 décembre 2014

Les IEF délaissés par la DRH-MD



La commission administrative paritaire centrale (CAPC) des IEF s'est tenue sous la présidence de madame RAVAUD, adjointe à la sous-direction de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles, le mercredi 10 décembre 2014.

Le syndicat FO était représenté par Jean Yves BOIS (DIRISI Lille), titulaire IEF grade provisoire.

Les élus ont débuté la séance par une **déclaration liminaire** (voir ci-contre)

La Présidente a apporté les commentaires suivants :
CTD

135 nominations de CTD, dont 25 en HEA sur 145 emplois de CTD, ont été prononcées par les arrêtés du 03/10/2014. Le différentiel porte sur :

- 6 nominations en 2015 et 2016,
- 4 emplois vacants,
- 2 emplois actuellement tenus par des agents contractuels dont les départs sont programmés.

La répartition par employeur est de 74/74 à la DGA, 39/49 à l'EMA, 17/18 au SGA, 2/3 aux EPA et 3/3 dans les autres secteurs du Ministère. Les agents devraient voir sur leur traitement de décembre ces nominations.

Un arrêté d'ajustement modificatif est en cours, prenant en compte une mutation et un départ en retraite, ainsi que deux nouvelles nominations sur des postes vacants, qui pourrait être complété par un arrêté courant 2015 prenant en compte les restructurations et les éventuels nouveaux emplois.

Recrutement par concours

La DRH-MD dit travailler sur ce point et mettre tout en œuvre pour créer les conditions à sa réalisation dans des contraintes strictes imposées par la masse salariale et les plafonds des emplois ministériels. Une information sous peu devrait nous être communiquée.

Le régime indemnitaire - RIFSEEP

Sur le futur RIFSEEP prévu en 2016 pour les IEF, les éléments de langage sont : « ne pas s'attendre à un gain important et encore moins à un alignement sur la PFR des AAMD ». La DGAFP a édité une circulaire en date du 5 décembre 2014 qui précise les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP.

Le taux PRO/PRO – Evolution du corps

La DRH-MD affiche le maintien du taux de 11% jusqu'alors comme un exploit au regard de celui des attachés (7,5 - >7%). La prochaine négociation avec le guichet unique Bercy s'annonce particulièrement difficile. L'objectif est de le maintenir et le ministère s'emploie à y parvenir. Sur l'avenir du corps, la mise en œuvre des CTD est avancée comme une réelle reconnaissance du ministère à l'égard du corps des IEF. Pour autant il est clairement affirmé que le 3^{ième} grade n'est pas d'actualité.

Commentaires FO DEFENSE :

Annoncé comme la panacée pour 2016, le RIFSEEP ne

serait même pas à la hauteur d'un agent de catégorie A administratif ; cela s'appelle du sectarisme !!
Sur l'avenir du corps, la DRH-MD n'a rien à dire si ce n'est avancer en leitmotiv le CTD, et sans se justifier des atteroiements de mise en œuvre et d'opacité vis-à-vis des agents conditionnant.

« DECLARATION LIMINAIRE »

A LA CAPC DES IEF du 10 décembre 2014

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les élections professionnelles du 4 décembre dernier ne sauraient masquer les revendications des ingénieurs d'études et de fabrication (IEF) du ministère de la Défense, dont nous nous honorons de rappeler ici.

Conseiller technique de la défense :

Ce ne sont pas les 150 postes de conseillers techniques de la défense (CTD) qui seront à même de combler les attentes et aspirations des IEF, d'autant que, sur ce dossier, ni les employeurs, ni la DRH-MD n'ont pas joué d'une grande transparence vis à vis des agents. En effet, alors que l'on parle de façon quasi-permanente de mobilité et de parcours professionnel, de rééquilibrage des populations civiles et militaires, quelques employeurs n'ont pas suffisamment exprimé de besoin, à noter toutefois l'effort du SID pour présenter un parcours professionnel pour ses cadres techniques.

Rémunérations, évolution du corps, recrutement :

Sur l'aspect rémunérations et évolution du corps, là encore, aucun signe tangible de la part de l'administration. Le régime indemnitaire n'évolue plus, creusant un peu plus le fossé avec le corps similaire des attachés d'administration. A minima, un déplafonnement indemnitaire pour le 2^{ième} grade (dont les CTD), est urgent car l'écart salarial avec un attaché principal de central est de l'ordre de 1000 euros mensuels. Le passage au RIFSEEP peut-il laisser cette différence ?

Les IEF se désespèrent que l'administration veuille bien enfin s'apercevoir qu'ils existent encore après 9 ans. Un effort est nécessaire sur la prochaine mandature 2015-2018 pour leur passage e IDEF.

Le corps des IEF ne recrute quasiment plus en externe, et ceux ne sont pas les promus ou ceux recrutés par le dispositif de la loi 4139 qui seront de nature à compenser les départs naturels en retraite et à créer du dynamisme et de pérenniser l'emploi.

En conséquence, les commissaires paritaires représentant les IEF revendiquent :

- la réouverture des concours externes et internes,
- l'augmentation du nombre de postes de CTD et plus de transparence dans les postes éligibles,
- le déplafonnement du régime indemnitaire actuel,
- la réouverture d'une négociation sur l'avenir du corps sur la base de la création d'un troisième grade,
- l'augmentation des ratios PRO/PRO afin d'offrir un véritable parcours professionnels à tous les agents,
- un plan de requalification pluriannuel permettant un meilleur accès au corps des IEF.

Les commissaires paritaires FO, CFDT et UNSA-CGC



ORDRE du JOUR de la CAP du 10 décembre 2014 compétente à l'égard des IEF :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du procès-verbal de la CAPC du 19 juin 2014 ;
- Avancement au grade d'ingénieur divisionnaire d'études et de fabrications au titre de l'année 2014 ;
- Requêtes en révision de CREP ;
- Réduction de temps de service RTS ;
- Détachements entrants ;
- Bilan des RTS 2013 ;
- Suites de CAPC ;
- Questions diverses.

Approbation du PV de la CAPC de juin 2014

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Avancement au grade d'ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication au titre de l'année 2014

Le tableau d'avancement 2014 selon le ratio de 11%, autorise 138 promotions sur un total de 1255 agents réunissant les conditions requises à savoir, être IEF au 5^e échelon depuis 2 ans au moins et justifiant de 6 ans de services effectifs dans le grade d'IEF.

Les employeurs ont proposés 189 dossiers selon une répartition basée sur le fameux principe de « quotas Promus/Promouvables par employeurs ».

Voir tableau de répartition ci-contre.

Requêtes en révision de CREP

3 requêtes ont été examinées en séance. Une première requête a fait l'objet d'un examen scindé en deux parties, avec un avis unanime en faveur de l'agent et une partie avec avis partagé. Pour la deuxième requête, la présidente intercédera auprès de l'autorité centrale d'emploi pour rappeler les bonnes pratiques. La troisième requête a fait l'objet d'une proposition par la CAPC de reformulation allant dans le sens de la demande de l'agent.

Réduction de temps de service RTS

7 demandes d'attribution de temps de service ont été arbitrées en séance avec des avis partagés. Pour celles qui ont reçu un avis favorable, cela a pour conséquence d'hypothéquer le quota local des RTS de l'année A+1.

FO DEFENSE ne peut se satisfaire d'une telle réponse préjudiciable à l'ensemble des agents, et dénonce l'incohérence entre l'attribution des RTS et le CREP.

Détachement entrant - Disponibilité

4 demandes de détachement entrant sont approuvées à l'unanimité.

6 demandes de disponibilité, 5 approuvées à l'unanimité, 1 a fait l'objet d'un refus de la part de l'administration, invoquant une nécessité de service et l'application d'une règle de gestion. Cela a été dénoncé par les commissaires.

Bilan des RTS 2013

Un bilan a été présenté ; une version actualisée sera transmise aux commissaires.

Suites de CAPC

Plusieurs dossiers ont été évoqués.

Les sujets relatifs à l'item « question diverse » ont été traités en déclaration liminaire.

Tableau de répartition IDEF 2014

Employeurs	Effectifs conditionnant pour 2014	Proposés 2014	Postes inscrits au Tableau 2014
DRH AT	132	14	12
EMM	64	8	7
DRH AA	96	12	9
DGA	517	58	51
DCNS	62	8	5
CEA	11	2	1
Nexter Systems	14	2	0
DCSEA	7	8	1
DCSSA	39	3	3
DCSID	144	14	14
DGGN	4	2	0
DIRISI	93	13	10
DCSCA	37	5	4
DSN	1	0	0
DRH MD	27	5	4
DPMA	2	1	0
DPSD	8	2	0
SIMu	16	2	1
DRM	16	4	1
SHD	3	0	0
ARD	2	2	0
EMA CPCS	42	6	3
EMA	27	3	3
AC	21	3	2
EPA	65	20	7
TOTAUX	1255	189	138

Conclusion FO DEFENSE

FO DEFENSE ne peut se contenter de bonnes intentions de la part de la DRH-MD à l'égard des IEF sans actes concrets !! Le RIFSEEP risque de n'être qu'une illusion, le CTD un arbre qui cache la forêt de désolation des IEF, coincés par une hiérarchie prolifique, mais en première ligne quand il s'agit de faire passer des couleuvres !! Et pour couronner le tout, une distribution de RTS qui ressemble fort à une kermesse !!

Lors de l'élection de cette CAPC, vous avez contribué à démontrer par une progression de 1,41 % de suffrages que **FO DEFENSE** avait toute sa place dans la revendication de l'encadrement technique.

FO DEFENSE :

1^{ère} organisation syndicale au CTM avec 4 sièges,
1^{ère} organisation syndicale aux CTR avec 36 sièges,

1^{ère} organisation syndicale aux CHSCT avec 142 sièges,

continuera à œuvrer pour les IEF/IDEF/CTD au travers de toutes ces instances.

Paris, le 19 décembre 2014

